



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 22 juin 2020.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
de l'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	25
PRESENTS	13
VOTANTS	18

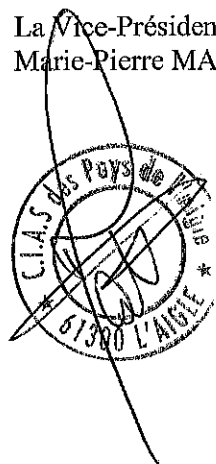
DATE DE LA CONVOCAATION
15/06/2020

OBJET

Augmentation des loyers.

Acte rendu exécutoire après
publication le
03 juillet 2020

La Vice-Présidente,
Marie-Pierre MAHE



L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du quinze juin deux-mil vingt se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Marie-Pierre MAHE.

Etaient présents : Bertrand CAMUGLI, Jean-Pierre CHEVALIER, Jacques COISPEL, Bernard DABIEL, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Jean-Guy GRANDIN, Monique LANGEVIN, Abdellah LHESANI, Marie-Pierre MAHE, Michel MAROT, Marie-José MARTIN, Alain MORISE.

Pouvoirs : Martine GOUAULT donne pouvoir à Bernard DABIEL
Claude GOUVERNEUR donne pouvoir à Jean-Pierre CHEVALIER
Monique GRIMPRET donne pouvoir à Paule GOUIN
Elisabeth JOSSET donne pouvoir à Michel MAROT
Monique THIBAUT donne pouvoir à Marie-Pierre MAHE

Absents excusés : Gilbert GAGLIARDI, Martine GOUAULT, Claude GOUVERNEUR, Monique GRIMPRET, Elisabeth JOSSET, Christophe PAILLON, Jean SELLIER, Monique THIBAUT, Hind VERRIER.

Absents : Michel BOULANGER, Nathalie LENOTRE, Pierre-François MERMBERG.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que lors du dernier Conseil d'Administration, les membres de l'assemblée ont voté une augmentation des loyers pour la Résidence Autonomie « Les Archers ». Au vu de la crise sanitaire, la Résidence Autonomie a été totalement confinée durant six semaines. Désormais, la Résidence Autonomie est dé confinée progressivement.

Au vue de cette situation, il paraît inopportun d'augmenter les loyers comme cela était prévu au 1^{er} Avril et donc de reporter au 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le report d'augmentation des loyers au 1^{er} juillet 2020.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20200622-2020-06-22-066- DE Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020
